



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : TVA

Question écrite n° 5513

Texte de la question

M. Ernest Moutoussamy attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le coût élevé des médicaments dans les DOM. Compte tenu que le niveau de vie moyen de la population est nettement inférieur à celui de la population métropolitaine et que le pouvoir d'achat est assez faible, il lui demande, dans un souci d'égalité, s'il ne pourrait pas envisager un taux zéro de TVA sur les médicaments dans ces régions.

Texte de la réponse

Les médicaments sont soumis au taux de 2,1 % de la taxe sur la valeur ajoutée dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion. Du fait de la faible charge fiscale qui pèse sur ces produits, l'application du taux zéro dans les départements d'outre-mer n'aurait pas d'impact significatif sur les prix. En outre, cette mesure n'aurait aucun effet sur le budget des ménages pour les médicaments qui sont remboursés aux patients par les organismes sociaux. Elle ne paraît donc pas opportune.

Données clés

Auteur : [M. Ernest Moutoussamy](#)

Circonscription : Guadeloupe (2^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5513

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3780

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 869